

ASSISTANT·ES MATERNEL·LES ASSISTANT·ES FAMILIAUX·ALES



ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANT·ES À LA CCPD

Exigeons de vrais emplois statutaires !

C'est un combat de longue haleine que la CGT mène avec vous pour gagner la reconnaissance de votre profession et lutter contre votre précarité.

La CGT portera vos revendications.

Vous êtes :

- 40000 assistant·es familiaux·ales travaillant principalement dans les Conseils Départementaux, les hôpitaux et établissements pour enfants.
- Près de 373000 assistant·es maternel·les travaillant principalement pour des parents « particuliers employeurs », dans des crèches familiales ou des maisons d'assistant·es maternel·les.
- 97 % d'entre vous sont des femmes avec aucun déroulement de carrière, des disparités salariales selon les employeurs, des pensions de retraite parmi les plus basses.

VOTEZ CGT

Pourtant, les besoins dans l'accueil et la prise en charge de la petite enfance ou de la protection de l'enfance ne cessent de croître.

Pour la CGT, les réponses à ces besoins passent par une réelle reconnaissance des professionnels, par la garantie de vrais statuts, par de véritables déroulements de carrière et la reconnaissance de vos qualifications.

Avec vous, la CGT continuera de mener la bataille contre la casse du Code du travail, pour améliorer vos conditions de rémunérations et d'emplois et pour une meilleure protection sociale.

POUR UN VÉRITABLE SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE

répondant aux besoins sociaux

Assistant·es maternel·les :

UNE PROFESSION INCONTOURNABLE POUR DES MILLIONS DE PARENTS.

Notre capacité d'adaptation en matière d'horaires et de conditions d'accueil fait de notre métier un mode de garde particulièrement apprécié des parents. Nous travaillons très majoritairement pour des parents « particuliers employeurs » qui ne maîtrisent que rarement le droit du travail et qui n'ont pas forcément connaissance de nos conventions collectives, ce qui peut être source de difficultés.

À chaque départ d'enfants, notre rémunération est remise en question.

C'EST POUR CELA QUE NOUS AVONS BESOIN DE REPRÉSENTANTS ENGAGÉS POUR NOUS SOUTENIR ET NOUS DÉFENDRE À LA CCPD

Assistant·es familiaux·ales :

ACTEURS·TRICES INDISPENSABLES DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE.

Nous accueillons à notre domicile des enfants ou adolescents, dans le cadre de la mission de protection de l'enfance. Nous avons des responsabilités déterminantes envers ces jeunes malmené·es par la vie et cela jour et nuit, 7 jours sur 7. Malgré des évolutions en matière de reconnaissance avec l'existence du diplôme d'état et la loi Taquet en février 2022, il est toujours nécessaire de revendiquer une véritable intégration dans les équipes, la reconnaissance de notre profession et un statut qui nous protège de la précarité dans notre intérêt et celui des enfants accueillis.

LA CGT REVENDIQUE

- Un véritable service public d'accueil de la petite enfance et de la Protection de l'enfance, seule alternative à la marchandisation du secteur.
- L'intégration des AssMat et AssFam au statut de la Fonction publique pour les salarié·es relevant d'un employeur public.
- L'amélioration des conventions collectives pour de vrais parcours professionnels pour les AssMat et AssFam salarié·es d'un employeur privé.

- Un salaire minimum à 2000 euros.
- Une revalorisation de l'ensemble des indemnités et frais professionnels pour les AssMat et AssFam.
- Un véritable déroulement de carrière prenant en compte l'ancienneté, d'où la nécessité de l'intégration au statut ou l'amélioration des conventions collectives.
- La mise en œuvre immédiate du Ségur dont les AssMat et AssFam restent injustement exclu·es.

Faites-vous entendre!

VOTEZ CGT

lors des élections à la Commission Consultative Paritaire Départementale

le vote aura lieu uniquement par voie électronique

Du 22 novembre 2023 8 heures jusqu'au 29 novembre 2023 14 heures.